

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°101-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant interdiction de circuler et de stationner lors d'une manifestation

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant la fête de la musique, rue Victor Hugo, à DECHY

ARRETONS

Article 1^{er}

Le stationnement sera interdit rue Victor Hugo (sur la partie située entre les intersections des rues Voltaire et Zola), le 21 juin 2024 de 14h00 à minuit)
La circulation sera interdite rue Victor Hugo (sur la partie située entre les intersections des rues Voltaire et Zola), le 21 juin 2024 dès 17h00 jusqu'au 22 juin à 01h00.

Article 2.

Les services techniques de la ville se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ❖ M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- ❖ M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 22 avril 2024

Le Maire,

Publié sur le site de la ville le 23 avril 2024

Jean-Michel SZATNY

